

Le Chéquier « Formation-Emploi » : une mesure du Conseil Régional de Bourgogne

Ce chéquier est une mesure du Conseil Régional de Bourgogne. Il s'adresse à tout demandeur d'emploi avec un projet pour lequel il ne trouve pas de réponse formation adaptée dans le programme des actions collectives financées par le Conseil Régional. C'est une aide individuelle qui s'adresse aux demandeurs d'emploi bourguignons de plus de 16 ans et sortis du système scolaire depuis plus d'un an. Ces chèques sont attribués par Pôle Emploi.

Il existe deux types de chèques qui permettent aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un parcours individualisé :

- Chèque « qualification emploi » qui prépare à une qualification professionnelle reconnue (entre 200 et 1 200h)

- Chèque « action emploi » qui permet l'acquisition de connaissances et compétences complémentaires à une qualification ou à une expérience professionnelle significative (entre 40 et 400h)

Les actions de formation correspondantes sont financées sur la base de taux-barèmes par heure stagiaire fixés par le Conseil Régional en fonction des domaines de formation concernés. Les frais d'inscription aux formations ne sont pas pris en charge.

Attention : formations exclues du chèque « qualification emploi » :

- Formations du domaine médical et paramédical
- Formations dans le domaine du tertiaire de bureau (gestion, comptabilité, secrétariat, langues)
- Préparations aux concours

Attention (toujours concernant le chèque « qualification emploi) : formations pour lesquelles un argumentaire du prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale...) et une lettre de motivation du demandeur d'emploi sont exigées :

- Toilettage canin
- Auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance
- Taxi, CCA (Ambulancier), BEPECASER (moniteur auto-école)
- Visiteur médical
- Formations de formateur
- Formations artistiques (danse, musique, photographie...)

- Formations sportives et dans le domaine de l'animation
- Coiffure, esthétique

Attention : formations exclues du chèque « action emploi » :

- BAFA, BAFD
- Permis B
- Préparations aux concours
- FIMO
- Formations du domaine médical et paramédical, excepté les modules de positionnement professionnel dans le cadre d'une démarche de VAE aide-soignant.

Pour plus de renseignements, voir le site du Conseil Régional de Bourgogne (www.cr-bourgogne.fr).